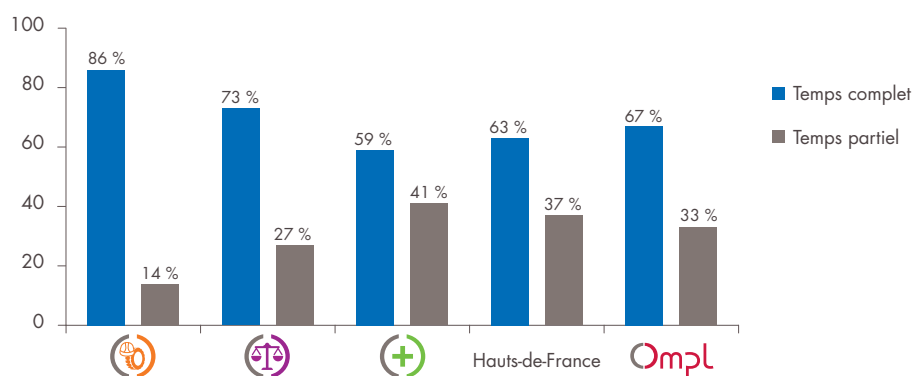




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Durée du temps de travail par secteur professionnel



TAUX ÉLEVÉ DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

63 % des salariés travaillent à temps complet. Cette proportion est inférieure à la moyenne nationale (67 %), mais cache des disparités par secteur :

- le secteur cadre de vie-technique se singularise par le taux de salariés à temps complet le plus important (86 %) ;
- le secteur juridique est dans une situation intermédiaire : 27 % des salariés travaillent à temps partiel (contre 37 % sur le plan régional) ;
- le secteur santé se démarque par un taux de salariés à temps partiel plus élevé que la moyenne régionale, et près de trois fois supérieur au secteur cadre de vie-technique.

Les études de l'OMPL à l'échelle nationale montrent que plus de 84 % des salariés à temps partiel déclarent ne pas être dans une situation de temps partiel subi mais choisi.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



TAUX D'EMPLOI À TEMPS PARTIEL VARIABLE SELON LES BRANCHES

- Les branches du secteur cadre de vie-technique ont les plus forts taux de salariés à temps complet, au-delà de 80 %.
- Les deux branches du secteur juridique qui peuvent être étudiées comptent un taux de salariés à temps partiel supérieur à 19 %.
- Les branches du secteur santé présentent toutes des taux de salariés à temps partiel élevés, supérieurs à 26 %.

Durée du temps de travail par branche professionnelle

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	86 %	14 %
	84 %	16 %
	NS*	NS*
	84 %	16 %
	NS*	NS*
	73 %	27 %
	NS*	NS*
	68 %	32 %
	NS*	NS*
	81 %	19 %
	59 %	41 %
	56 %	44 %
	74 %	26 %
	59 %	41 %
	56 %	44 %
	52 %	48 %
Hauts-de-France	63 %	37 %
Ompl	67 %	33 %

* NS : Non significatif